

Auteur : Mme Bernadette Gombert-jupille

**Informations aux intervenants auprès des patients insuffisants rénaux hospitalisés**

Les numéros de téléphone :

- : Pour joindre les infirmières d'hémodialyse :  
La journée du lundi au samedi de 7 heures à 19 heures : le 8AL tel 29771
- Pour de joindre les infirmières de dialyse péritonéale :  
La journée du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures 30 : le secteur de dialyse péritonéale au 8<sup>ème</sup>.  
Tel 29772
- La nuit dès 19 heures et jusqu'à 7 heures le matin, le dimanche jour et nuit :  
Tel à l'infirmière de garde en néphrologie pour les problèmes d'hémodialyse et les problèmes de dialyse péritonéale : regarder sur intranet l'ardoise de garde. Si vous ne réussissez pas à la joindre, c'est qu'elle est déjà dans l'hôpital, dans ce cas, essayer de l'appeler au 8AL (29771) ou sur son bip interne : 7953148

Pour joindre les néphrologues :

- La journée, le néphrologue de garde : bip 7957544
- La nuit et le dimanche : le néphrologue de garde est joignable selon la liste de garde (intranet)

Préambule aux informations ci-après : les informations données aux points : 5-6-7-14 et 16 doivent être validées par un ordre médical.

## Quelques particularités des patients hémodialysés

1. Pour un meilleur suivi des patients : transfert en hémodialyse avec le dossier médical et le dossier infirmier.
2. Si le patient ne peut pas se rendre à sa séance d'hémodialyse pour cause d'examen ou autre, contacter notre unité pour modifier l'horaire des séances.
3. Pas de prise de sang, perfusions ni de prise de TA **côté fistule**.
4. Si possible : pas de prise de sang les jours où il n'y a pas de dialyse pour préserver le plus possible le capital veineux. Les jours de dialyse joindre les tubes et étiquettes diogène avec le patient lors de son transfert en dialyse.
5. Ordre médical - Le Résonium® est un chélateur du potassium. C'est une résine fixant le potassium de l'alimentation avant qu'il ne passe dans la circulation. Son élimination se fait par les selles. Il est inutile de demander au patient de le prendre les jours de dialyse, car le potassium sera épuré pendant sa séance de dialyse.
6. Ordre médical - Il n'est pas conseillé de faire la Liquemine® standart s/cut à 8 h les jours de dialyse pour les patients dialysés **le matin**.
7. Ordre médical - La Liquemine® standart s/cut à 8 h et 20 h les jours de dialyse pour les patients dialysés à **14 heures** peut être administrée.
8. Les transfusions non urgentes peuvent être faites pendant la séance d'hémodialyse, nous donner les poches. Merci de nous signaler toutes transfusions faites dans l'unité.
9. Si le patient est dialysé le matin, joindre les médicaments antihypertenseurs dans leurs emballages, et parfaitement identifiés avec le patient, de sorte que l'infirmière de dialyse puisse les administrer après la séance de dialyse du matin.
10. Restriction hydrique : calculer la diurèse de 24 h à l'entrée du patient dans l'unité.  
Le patient peut boire par jour 500 ml de plus que la diurèse de 24 heures, soit :  
Si diurèse à 1500 il peut boire 2 litres  
Si diurèse à 1000 il peut boire 1.5 litre  
Si diurèse à 500 il peut boire 1 litre  
Si le patient est anurique, il peut boire 500 ml à 800 ml maxi par jour. Protocole à ajuster avec le néphrologue si canicule ou hyperthermie.  
Il faut compter tous les liquides : soupes, café, toutes les boissons et les perfusions.
11. Pour que les antibiotiques IV soient efficaces ils sont à administrer de préférence après la dialyse ou à au moins 3 heures avant la dialyse. Pour les patients qui sont équipés d'un venflon périphérique ou d'un cathéter de dialyse à 3 voies, les antibiotiques IV sont à injecter dans l'unité d'hospitalisation. L'équipe d'hémodialyse administre les antibiotiques si le patient est porteur d'un abord vasculaire uniquement d'hémodialyse.
12. L'anémie due à l'IRC\* est corrigée par érythropoïétine en hémodialyse.  
L'administration dans l'unité est alors superflue. (sauf exception) Valider par un ordre médical si prescription supplémentaire dans l'unité.
13. Deux comprimés de Dialvit® (vitamines) sont donnés au 8AL systématiquement après chaque dialyse, selon protocole en néphrologie.
14. Ordre médical - Selon protocole en néphrologie, les patients reçoivent également de routine du fer intraveineux, l'administration de fer peros devient alors superflue.
15. les patients prennent régulièrement, au milieu du repas, du carbonate ou acétate de calcium (liant du phosphore) il n'est pas souhaitable de le remplacer par du calcium effervescent, qui n'a pas les mêmes propriétés.
16. Ordre médical - Si un traitement de Digoxine® devait être initié il est préférable de diminuer la dose de charge de moitié. Adaptation de la dose d'entretien par la suite selon les habitudes du médecin prescripteur.
17. **Les patients insuffisants rénaux supportent très mal l'accumulation des métabolites de morphine car ils l'éliminent mal.** Cependant, en règle générale, les patients sont très bien soulagés par le Temgésic® peros ou s/cut.

18. La réfection du pansement du cathéter d'hémodialyse peut être réalisée dans l'unité de soins suivant le protocole disponible, au 8AL et dans intranet : Direction et services communs/Direction des soins/qualité des soins-spécialiste clinique/formulaires clinique/néphrologie.

**L'équipe de dialyse vous accueille volontiers pour toutes questions ou explications nécessaires.**

**Vu et validé par le Professeur Pierre-Yves Martin le 04 mars 2005**

\* Insuffisance Rénale Chronique